

Lightspeed POS Inc.

~~Nouvelle émission et reclassement~~ Reclassement d'actions à droit de vote subalterne

Le ~~12-14~~ août 2019

Un prospectus préalable de base définitif et un supplément de prospectus ~~provisoire~~ contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. ~~Le supplément de prospectus provisoire est susceptible d'être complété.~~ Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant qu'un supplément de prospectus définitif au prospectus préalable de base ne soit mis à la disposition du public. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux actions à droit de vote subalterne. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux actions à droit de vote subalterne, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres décrits dans le prospectus préalable de base définitif ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les actions à droit de vote subalterne n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières étatique; elles ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis qu'à des acheteurs institutionnels admissibles (qualified institutional buyers), au sens de la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933. Les destinataires de l'offre aux États-Unis sont avisés par la présente que l'offre et la vente d'actions à droit de vote subalterne sont faites en vertu d'une dispense des exigences d'inscription imposées par la Loi de 1933, accordée par la Rule 144A.

Sauf indication contraire, les définitions du prospectus préalable de base définitif s'appliquent au présent document.

Modalités

Émetteur :	Lightspeed POS Inc. (« Lightspeed » ou la « Société »)
Actionnaires vendeurs :	DHIDasilva Holdings Inc., entité contrôlée par Dax Dasilva, fondateur et chef de la direction de la Société (« DHI »), la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ »), Inovia Capital (par l'intermédiaire d'entités qu'elle contrôle) et certains membres de la direction de Lightspeed (collectivement, les « actionnaires vendeurs »).
Placement :	6 571 693 actions à droit de vote subalterne, dont 1 160 000 actions à droit de vote subalterne (les « actions nouvelles ») seront nouvellement émises (le « placement d'actions nouvelles ») et 5 411 693 actions à droit de vote subalterne seront offertes dans le cadre d'un reclassement par les actionnaires vendeurs (le « reclassement », les deux opérations étant collectivement désignées le « placement »). <u>Reclassement de 5 399 602 actions à droit de vote subalterne de la Société (les « actions à droit de vote subalterne »). Au total, 1 203 933 actions à droit de vote subalterne sont vendues par DHI, 2 211 527 actions à droit de vote subalterne sont vendues la CDPQ, 1 534 917 actions à droit de vote subalterne sont vendues par Inovia Capital et 461 316 449 225 actions à droit de vote subalterne sont vendues par l'équipe de direction de Lightspeed.</u>
Prix d'offre :	● <u>35,00</u> \$ CA par action à droit de vote subalterne
Montant de l'émission :	● millions de dollars canadiens, soit environ ● millions de dollars canadiens provenant du placement d'actions nouvelles et environ ● millions de dollars provenant du reclassement <u>188 986 070 \$ CA</u>
Option de surallocation :	La Société a <u>Les actionnaires vendeurs ont</u> attribué aux preneurs fermes une option qu'ils peuvent exercer en totalité ou en partie dans les 30 jours suivant la date de clôture et qui leur permet d'acheter au prix d'offre jusqu'à 15 % de plus du nombre total d'actions à droit de vote subalterne (<u>soit 809 940 actions à droit de vote subalterne</u>) (les « actions supplémentaires ») émises dans le cadre du placement, uniquement pour couvrir les surallocations éventuelles et stabiliser le marché. Les actions supplémentaires seront des actions nouvellement émises.
Emploi du produit :	La Société a l'intention d'affecter le produit net rapporté par le placement des actions nouvelles principalement au renforcement de sa situation financière et à la poursuite de sa stratégie de croissance, qui vise entre autres à accroître sa clientèle; accélérer le déploiement de Lightspeed Payments; contribuer à la

Lightspeed POS Inc.

~~Nouvelle émission et reclassement~~ Reclassement d'actions à droit de vote subalterne

Le ~~12-14~~ août 2019

~~croissance de sa clientèle actuelle; élargir sa gamme de solutions et réaliser des acquisitions de manière sélective.~~

Le produit net du ~~reclassement~~ placement sera versé directement aux actionnaires vendeurs. La Société ne touchera rien sur le produit du ~~reclassement~~ placement.

Actions en circulation :

À l'issue du placement, en supposant l'absence d'exercice de l'option de surallocation, 70 ~~995 151~~ 306 131 actions à droit de vote subalterne seront en circulation, avant dilution (~~76 968 094~~ 75 862 698 après dilution) et, si l'option de surallocation est exercée intégralement, ~~71 980 905~~ 70 549 177 actions à droit de vote subalterne seront en circulation, avant dilution (~~77 953 848~~ 76 043 288 après dilution).

À l'issue du placement, 14 848 512 actions à droit de vote multiple seront en circulation avant dilution (14 ~~848 512~~ 667 922 après dilution).

Droits de vote :

Chaque action à droit de vote subalterne donne droit à une voix et chaque action à droit de vote multiple donne droit à quatre voix.

Droits de conversion :

Les actions à droit de vote subalterne ne peuvent pas être converties en une autre catégorie d'actions. Les actions à droit de vote multiple sont convertibles en actions à droit de vote subalterne, à raison de une pour une, au gré de leurs porteurs. De plus, les statuts de la Société prévoient que les actions à droit de vote multiple sont automatiquement converties en actions à droit de vote subalterne dans certaines circonstances.

Participation conservée des principaux actionnaires vendeurs :

Immédiatement après le placement, (i) Dax Dasilva sera propriétaire véritable, par l'intermédiaire de DHI, de 14 848 512 actions à droit de vote multiple, représentant environ ~~17,3~~ 17,4 % des actions émises et en circulation et environ ~~45,6~~ 45,8 % du total des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation de la Société (environ ~~17,1~~ 17,2 % et ~~45,2~~ 45,4 %, respectivement, si l'option de surallocation est exercée intégralement), et (ii) la Caisse de dépôt et placement du Québec sera propriétaire de 27 275 498 actions à droit de vote subalterne, représentant environ ~~31,8~~ 32,0 % des actions émises et en circulation et environ ~~20,9~~ 21,0 % du total des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation de la Société (environ ~~31,4~~ 31,6 % et ~~20,8~~ 20,9 %, respectivement, si l'option de surallocation est exercée intégralement), et (iii) Inovia Capital sera propriétaire de 6 139 ~~668~~ 669 actions à droit de vote subalterne, représentant environ 7,2 % des actions émises et en circulation et environ 4,7 % du total des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation de la Société (environ ~~7,1~~ 6,9 % et ~~4,7~~ 4,6 %, respectivement, si l'option de surallocation est exercée intégralement).

Lightspeed POS Inc.

~~Nouvelle émission et reclassement~~ Reclassement d'actions à droit de vote subalterne

Le ~~12-14~~ août 2019

Type de placement :	Placement public commercialisé au moyen d'un supplément de prospectus déposé dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis conformément à la <i>Rule 144A</i> et placement à l'échelle internationale lorsque cela est permis.
Convention de blocage :	Les <u>La Société et les</u> actionnaires vendeurs concluront chacun une convention de blocage de 90 jours dans le cadre du placement. Toutes les conventions de blocage conclues au moment du premier appel public à l'épargne de la Société, notamment la convention de blocage de 18 mois conclue avec Dax Dasilva, la Caisse de dépôt et placement du Québec, iNovia Capital et Investissement Québec, demeureront pleinement en vigueur conformément à leurs conditions.
Inscription :	La Société a demandé l'inscription des actions nouvelles et des actions supplémentaires à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »). L'inscription des actions nouvelles et des actions supplémentaires sera assujettie au respect de toutes les exigences d'inscription de la TSX. Les actions à droit de vote subalterne existantes de la Société sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « LSPD ».
Admissibilité :	Admissible aux REER, FERR, REEI, RPDB, REEE et CELI
Coteneurs de livres :	BMO Marchés des capitaux, J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc. et Financière Banque Nationale inc.
Commission :	4,0 %
Clôture :	Prévue la semaine du 22 août 2019